



Plateforme des écoutes judiciaires : l'alerte d'un syndicat de police

La PNIJ doit être mise en service dans les prochains mois, mais les "ratés" s'enchaînent. Sur le terrain, les policiers constatent de nombreuses pannes.

La police s'inquiète. Ce mercredi, un syndicat de police a de nouveau alerté sur les « ratés » de la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ). Conçue par Thalès, elle doit centraliser l'ensemble des écoutes judiciaires. Sa mise en service effective est prévue dans les mois prochains.

La PNIJ est actuellement en phase de « déploiement progressif ». « Chaque jour pour des policiers de terrain, il y a des pannes, des bugs qui se succèdent essentiellement pour ce qui concerne les écoutes », a indiqué Christophe Rouget, porte-parole du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI-CFDT, majoritaire chez les officiers de police).

La PNIJ obligatoire au 1er janvier 2017

Il fait état par exemple de SMS ou de numéros de téléphone qui n'apparaissent pas et ajoute que les enquêteurs ont recours aux anciens opérateurs pour pallier ces « ratés ». Le syndicat est d'autant plus inquiet, dit-il, que la PNIJ deviendra obligatoire et opérationnelle au 1er janvier 2017 après que le Parlement a définitivement adopté, le 25 mai, le projet de loi de réforme pénale destiné à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

« On court à la catastrophe si les pannes, nombreuses, ne sont pas réglées d'ici là », avertit Christophe Rouget. « Cela pose trop de problèmes d'enquête, c'est comme si on avait une voiture en panne qui ne sera pas réparée d'ici là. » Selon lui, les deux directeurs de la gendarmerie et de la police ont récemment alerté officiellement sur des problèmes techniques à répétition rencontrés sur la PNIJ.

Celle-ci avait interrompu son fonctionnement début mars à la suite d'un problème de cet ordre. La Cour des comptes a par ailleurs épinglé le coût très élevé et les résultats insuffisants des écoutes judiciaires, dans un rapport rendu public fin avril. Dans sa réponse à la Cour, le Premier ministre, Manuel Valls, indiquait avoir lancé une mission d'inspection technique dont les conclusions lui seront remises le 1er octobre prochain.

Selon le *Canard enchaîné* de mercredi, Manuel Valls envisage de se séparer ce système mis en place et approuvé sous le gouvernement Sarkozy.